

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-092 : NOUVELLES MODALITES D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION OPERATION FAÇADES SUITE A L'OPAH RU

Considérant la nécessité de définir les modalités de versement des aides dans le cadre de l'OPAH RU ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Valérie VICHERAT, 1^{ère} Adjointe en charge des finances,

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de définir les modalités de versements des aides comme suit :

Périmètre de l'opération	Nature des travaux	Aide de la ville de Briare	Budget annuel
Rue de la Liberté, Place de la République, Boulevard Buyser	Aide à la lutte contre l'habitat indigne et aux travaux lourds	<u>Propriétaire occupant</u> : 7% du coût des travaux HT plafonné à 3 500€ d'aide <u>Propriétaire bailleur</u> : 10% du coût des travaux HT plafonné à 8 000€ d'aide	17 200 €
	Aide à la transformation d'usage et à l'accessibilité des bâtiments vacants	<u>Propriétaire bailleur</u> : 10% du coût des travaux HT plafonné à 6 000€ d'aide	2 400€
	Aide au ravalement de façades	<u>Propriétaire</u> : les façades donnant sur le domaine public et / ou les façades et pignons ne donnant pas sur le domaine public mais visibles de la voir publique et participant à l'environnement architectural : 50% du coût HT des travaux avec plafond de 7 000€ d'aide par dossier <u>Vitrines (propriétaires de fonds de commerce)</u> : 50% du coût HT des travaux avec un plafond de 7 000€ en cas de réfection complète et de 3 500€ en cas de traitement partiel de la devanture. (3 dossiers maximum par an)	21 000€
	Prime à la remise sur le marché des logements vacants et prime primo accession	Prime de 2 000€	4 400€
Montant total par an			45 000€
Montant total sur 5 ans			225 000€

DÉCIDE d'imputer cette dépense au budget communal,

DÉCIDE d'accorder les subventions jusqu'à extinction des demandes pour un budget annuel de 10 000€, pour l'ancienne opération façades.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET